



Impact de la réforme sur l'apprentissage dans le secteur agricole

6 juillet 2018

Le 6 juillet 2018, Muriel Pénicaud, ministre du travail, et Stéphane Travert, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, ont convié les organisations syndicales représentatives du ministère de l'agriculture et de l'alimentation à une réunion de travail portant sur l'impact de la réforme sur l'apprentissage dans le secteur agricole.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Michel Moreau et Gilles Van Peteghem qui ont rédigé ce compte rendu.

Présentation

La ministre du travail a présenté le contenu du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », relatif à l'évolution des conditions de l'apprentissage, actuellement débattu au Parlement. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a complété cette présentation sur les spécificités relevant de l'enseignement agricole, en affirmant son attachement aux Centres de Formations pour Apprentis (CFA) agricoles publics et en affirmant que « les campus » d'enseignement agricole existent déjà et que cela facilite les synergies entre un enseignement plus traditionnel et l'enseignement délivré dans les CFA. Le ministre a indiqué que les DRAAF avaient été sensibilisés sur ce projet de loi et qu'un séminaire serait organisé en septembre 2018 spécifiquement sur ce sujet.

L'apprentissage agricole concerne à ce jour 35 000 jeunes.

Discussion

L'Alliance du Trèfle a rappelé son attachement :

- au développement de l'apprentissage comme moyen d'insertion des jeunes dans le monde du travail et à son rôle d'ascenseur social,*
- à une meilleure adéquation entre les formations proposées et les besoins des employeurs en anticipant sur les évolutions prévisibles,*
- à la promotion des CFA relevant du ministère sur les campus de l'enseignement agricole,*
- à une reconnaissance des diplômes obtenus dans le cadre d'un parcours de formation,*



- à l'amélioration des conditions de vie des apprentis, comportant notamment la garantie d'une rémunération décente pendant la formation et, à l'issue de celle-ci, la mise en place de cartes professionnelles,
- à une gouvernance adaptée permettant de faire évoluer de manière continue les formations dispensées au bénéfice des apprentis et des employeurs.

L'Alliance du Trèfle a exprimé des inquiétudes sur le financement futur des CFA.

Elle a demandé la prise en compte des spécificités de l'enseignement agricole ainsi que la valorisation que l'apprentissage au sein des structures de service public.

En réponse à un premier tour de table, la ministre du travail a répondu que l'objectif était que les formations pour les métiers dit « rares », notamment horticoles et forestiers, puissent bénéficier de moyens financiers identiques et que cela serait défini dans le cadre des contrats. Les moyens financiers issus de la taxe d'apprentissage « agricole » seront réaffectés aux CFA agricoles. L'enseignement agricole bénéficie déjà d'une organisation en campus des métiers.

L'Alliance du Trèfle a indiqué, en utilisant les formations forestières par apprentissage comme exemple :

- qu'il fallait changer la perception passéiste des métiers de forestiers, notamment pour les métiers les plus proches du terrain qui ne sont plus des filières de secours,
- qu'il fallait lutter contre la concurrence déloyale, sur des métiers considérés, à tort, comme peu qualifiés, des travailleurs détachés voire du travail clandestin par la mise en place de cartes professionnelles comme dans le BTP.
- qu'il fallait des compétences techniques de plus en plus pointues pour ces métiers proches du terrain, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National pour la Biodiversité du Gouvernement.
- qu'il fallait enfin améliorer la gouvernance de ces formations, en préservant les compétences et les prérogatives des équipes pédagogiques, par la mise en place d'un comité qui regrouperait les enseignants, les apprentis et les employeurs pour que la formation soit au plus près des évolutions des métiers et que le programme pédagogique reste d'une haute qualité.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a pris l'engagement d'organiser des réunions de travail sur ce thème de la mise en œuvre de la nouvelle loi relative à l'apprentissage sous le pilotage de la DGER.